Nations Unies S/2019/321

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 avril 2019
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixantième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018) et du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois de février et mars 2019.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1
Points essentiels : février et mars 2019

1. Les rapports font état d'un grand nombre de civils tués ou blessés à Baghouz et aux alentours de cette ville, dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor, à la suite de frappes aériennes et d'intenses combats entre les Forces démocratiques syriennes et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Entre le 4 décembre 2018 et la fin de mars 2019, le camp de Hol dans la province de Hassaké a reçu plus de 63 500 personnes déplacées en provenance de Baghouz et de ses environs. Quelque 217 personnes sont mortes pendant leur déplacement ou peu après leur arrivée dans ce camp, et beaucoup d'autres étaient dans un état grave quand elles y sont arrivées.

19-06197 (F) 180419 180419

Merci de recycler

2. La situation humanitaire dans la zone d'installation improvisée de Roukban, à la frontière syro-jordanienne, reste désastreuse malgré l'organisation en février d'un convoi commun des Nations Unies et du Croissant-Rouge arabe syrien à destination de cette zone. À la fin du mois de mars, 362 personnes avaient quitté la zone d'installation et été transportées vers des foyers collectifs de la province de Homs.

3. Des inondations et un froid rigoureux ont encore aggravé la situation de plusieurs millions de personnes démunies de tout dans une grande partie du pays, plusieurs camps de personnes déplacées du nord-est et du nord-ouest du pays ayant subi de fortes pluies qui ont entraîné la destruction d'abris et le déplacement secondaire de personnes déjà extrêmement vulnérables.

4. Dans la zone de désescalade d'Edleb, les échanges de tirs d'artillerie et les affrontements entre les forces gouvernementales syriennes, l'Organisation de libération du Levant et les groupes d'opposition armés non étatiques ont connu une importante recrudescence à la mi-février, et des frappes aériennes ont été signalées le 24 février. De nombreux civils y ont perdu la vie et au moins 105 000 personnes ont été déplacées vers des villes voisines où elles vivent en plein air, sont hébergées dans des bâtiments publics ou par des communautés d'accueil ou s'installent dans des campements de fortune dépourvus des services les plus élémentaires.

5. Les organisations humanitaires ont continué de recenser et vérifier les attaques contre des établissements scolaires et médicaux, ce qui leur a permis de confirmer que 12 attaques avaient été lancées contre des écoles et quatre contre des hôpitaux pendant la période considérée.

6. En février et mars 2019, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin sur tout le territoire de la République arabe syrienne. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies a permis de distribuer des vivres à 3,2 millions de personnes et de dispenser près de 2,4 millions de traitements et soins médicaux à la population dans l'ensemble du pays. L'aide transfrontalière, autorisée en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2393 (2017) et 2449 (2018), est restée un volet essentiel de l'action humanitaire. Pendant la période considérée, 906 camions (27 chargements) ont acheminé à travers les frontières une assistance vitale à plus d'un million de personnes, y compris des vivres à environ 650 000 personnes en février et en mars (moyenne mensuelle).

7. À la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui s'est tenue le 14 mars 2019, les donateurs internationaux se sont engagés à verser un montant record de 7 milliards de dollars pour répondre aux besoins en République arabe syrienne et apporter une aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans les pays voisins. Cette conférence a démontré avec éclat que la communauté internationale reste solidaire de la population syrienne et des pays voisins, qui continuent d'accueillir des millions de réfugiés à un coût économique considérable.

3. Dans le nord-est du pays, les opérations militaires contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) se sont poursuivies jusqu'au 23 mars, date à laquelle les Forces démocratiques syriennes ont annoncé que l'EIIL avait perdu la dernière poche de

territoire qu’il contrôlait à l’est de l’Euphrate, dans la province de Deïr el-Zor. Pendant la période considérée, un grand nombre de civils auraient été tués ou blessés à Baghouz et aux alentours de cette ville, dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor, à la suite de frappes aériennes et d’intenses combats entre les Forces démocratiques syriennes et l’EIIL. Depuis le 4 décembre 2018, le camp de Hol dans la province de Hassaké a reçu plus de 63 500 personnes déplacées en provenance de cette zone, dont la grande majorité sont des femmes et des enfants. Au total, 217 personnes sont mortes soit pendant leur déplacement, soit peu après leur arrivée au camp, soit encore après avoir été transportées dans des hôpitaux de Hassaké, et beaucoup d’autres étaient dans un état grave quand elles sont arrivées au camp. Les principales causes de décès étaient des complications associées à une malnutrition aiguë ; la pneumonie ; la déshydratation et la diarrhée consécutives à la pénurie de produits de première nécessité ou à l’absence de soins de santé primaires pendant plusieurs mois, à l’exposition aux hostilités et aux conditions du transport entre Baghouz et le camp.

4. La situation humanitaire dans la zone d’installation improvisée de Roukban, à la frontière syro-jordanienne, reste désastreuse malgré l’organisation d’un convoi commun des Nations Unies et du Croissant-Rouge arabe syrien en février. Au cours de la période considérée, les décès de cinq enfants dus au manque d’accès à des soins de santé adéquats ont été signalés, ce qui porte à au moins 13 le nombre d’enfants morts de causes évitables dans cette zone d’installation depuis le mois de janvier.

5. À la fin du mois de mars, 362 personnes avaient quitté Roukban et été transportées vers des foyers collectifs de la province de Homs. De ce nombre, 159 femmes et enfants avaient quitté les foyers collectifs à fin mars. L’ONU a appelé, pour la zone d’installation de Roukban, à des solutions durables, conformes à ses principes et respectueuses des résultats de l’enquête sur les intentions de retour qu’elle a menée en février avec le Croissant-Rouge arabe syrien, enquête dans le cadre de laquelle 95 % des personnes interrogées ont exprimé le souhait de partir et beaucoup ont également exprimé des préoccupations au sujet de leur protection. Le 26 mars, l’ONU a facilité une réunion entre des représentants du Gouvernement syrien, de la Fédération de Russie et de la communauté de Roukban pour examiner ces préoccupations. S’agissant de la situation à Roukban, l’ONU continue de réaffirmer l’importance d’une approche soigneusement planifiée et fondée sur des principes, qui garantisse le respect des normes fondamentales de la protection et n’expose pas des hommes, des femmes et des enfants déplacés vulnérables et, dans de nombreux cas, traumatisés à des dangers supplémentaires. Tous les départs doivent être librement consentis et décidés en connaissance de cause et doivent se dérouler dans la sécurité et la dignité, avec une garantie d’accès humanitaire tout au long du processus.

6. Tant que les conditions ne seront pas réunies pour la mise en œuvre de solutions durables, l’ONU continuera de plaider vigoureusement pour que ceux qui restent à Roukban bénéficient d’une aide plus importante et soutenue. L’autorisation d’envoyer un troisième convoi humanitaire à Roukban a donc été sollicitée pendant la période considérée pour pouvoir répondre aux besoins essentiels de la population avant le Ramadan, qui commencera début mai. Les vivres, médicaments et autres articles de première nécessité distribués en février sont déjà presque épuisés et il va devenir de plus en plus urgent de reconstituer leurs stocks dans les prochaines semaines.

7. Dans la zone de désescalade d’Edleb, les échanges de tirs d’artillerie et les affrontements entre les forces gouvernementales syriennes, l’Organisation de libération du Levant et les groupes d’opposition armés non étatiques ont connu une importante recrudescence à la mi-février, et des frappes aériennes ont été signalées le 24 février. De nombreuses personnes y ont perdu la vie, dont plus de 100 en février et plus de 90 en mars. Au moins 105 000 personnes ont été déplacées vers des villes

voisines où elles vivent en plein air, sont hébergées dans des bâtiments publics ou par des communautés d'accueil ou s'installent dans des campements de fortune dépourvus des services les plus élémentaires. Plusieurs rapports ont fait état d'affrontements internes au sein de l'Organisation de libération du Levant et entre des groupes d'opposition armés non étatiques, ainsi que d'attaques menées au moyen d'engins explosifs improvisés statiques ou montés sur des véhicules. Les combats et l'insécurité ont provoqué de graves dommages aux habitations et aux infrastructures civiles, imposé des restrictions à la libre circulation des civils et entravé leur accès aux soins médicaux et à l'éducation.

8. Pendant la période considérée, de graves inondations et des crues importantes ont continué d'affecter de nombreuses localités du nord-ouest et du nord-est du pays, et certains sites de personnes déplacées se trouvent parmi les endroits les plus touchés. Selon les estimations des organismes humanitaires, à la fin de mars, plus de 80 % du camp d'Aricha (province de Hassaké) avaient été inondés. Dans les régions nord, ouest et sud de la province d'Edleb, 14 camps collectifs de personnes déplacées ont été gravement endommagés et environ 40 000 personnes déplacées ont été touchées par les inondations. Les routes menant à ces camps et leur voirie intérieure ont été coupées, et les activités scolaires ont dû y être suspendues.

9. L' Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir O. Pedersen, a présenté son premier exposé au Conseil de sécurité le 28 février 2019, dans lequel il a souligné que la résolution 2254 (2015) contenait tous les éléments nécessaires à une solution politique du conflit syrien. Il s'est donné les cinq objectifs suivants : premièrement, entamer et approfondir un dialogue soutenu avec le Gouvernement syrien et l'opposition sur les moyens d'instaurer la confiance en vue de créer un environnement sûr, calme et neutre ; deuxièmement, faire adopter des mesures plus concrètes sur la question des personnes détenues, des personnes enlevées et des personnes disparues en collaborant avec les garants du processus d'Astana, les parties syriennes et toutes les parties concernées ; troisièmement, associer un large éventail de Syriens et les faire participer à ce processus ; quatrièmement, convoquer dès que possible une commission constitutionnelle crédible, équilibrée et inclusive ; et cinquièmement, aider les parties internationales à approfondir leur propre dialogue en vue d'atteindre l'objectif commun d'un règlement politique crédible et durable du conflit syrien qui puisse bénéficier de la légitimité internationale.

10. L'Envoyé spécial a rencontré des membres du Gouvernement syrien, le 18 mars à Damas, et des membres du Comité de négociation de l'opposition syrienne, le 23 mars à Riyad. Les participants à ces deux consultations ont examiné en profondeur les questions abordées dans la résolution 2254 (2015) et les deux parties ont accueilli avec satisfaction la portée de ce dialogue.

11. À la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui s'est tenue le 14 mars 2019, les donateurs internationaux se sont engagés à verser un montant record de 7 milliards de dollars pour répondre aux besoins en République arabe syrienne et apporter une aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans les pays voisins. Cette conférence a démontré avec éclat que la communauté internationale reste solidaire de la population syrienne et de celle des pays voisins, qui continuent d'accueillir des millions de réfugiés à un coût économique considérable. Les participants à la conférence ont réaffirmé que le seul moyen de régler durablement le conflit en République arabe syrienne reposait sur le Communiqué de Genève de 2012 et sur l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité qui exhorte les parties à mener, sous les auspices des Nations Unies, un processus politique conduit et pris en main par les Syriens, en vue de parvenir à un règlement politique répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien. La troisième Conférence de Bruxelles a particulièrement

mis à l'honneur les Syriennes ; dans ce contexte, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, plusieurs chefs d'organismes des Nations Unies et plusieurs ministres des affaires étrangères ont rencontré le Comité consultatif des femmes syriennes pour examiner avec lui les moyens de favoriser la participation réelle des femmes et de faire en sorte que l'action en faveur des droits des femmes reste au cœur du processus politique. En marge de la Conférence, l'Envoyé spécial du Secrétaire général et la Haute Représentante de l'Union européenne, Federica Mogherini, se sont également entretenus avec des acteurs de la société civile syrienne, soulignant ainsi l'importance d'associer des voix diverses au processus politique.

Protection

12. Les hostilités et autres types de violence continuent d'affecter gravement les civils dans diverses régions de la République arabe syrienne. La multiplication des frappes terrestres et aériennes dans certains secteurs de la « zone démilitarisée », notamment à Edleb et dans diverses parties des provinces de Hama et d'Alep, a continué de faire des morts et des blessés dans la population civile. De même, l'utilisation accrue d'engins explosifs improvisés par des groupes armés non identifiés ou par leurs affiliés, et l'omniprésence de restes explosifs de guerre, notamment de mines terrestres et de munitions non explosées, dans diverses zones peuplées et agricoles du pays continuent de tuer, blesser et mutiler des civils, et principalement des femmes et des enfants parmi eux. Un certain nombre d'attentats à l'engin explosif improvisé semblent avoir visé directement des civils ou ont été commis sans tenir compte de leur impact sur les civils. Des groupes d'opposition armés non étatiques non identifiés ont également continué de bombarder sporadiquement des zones habitées dans les provinces d'Alep et de Hama tenues par le Gouvernement.

13. Les civils vivant sous la coupe de l'Organisation de libération du Levant dans la « zone démilitarisée » d'Edleb et ses environs ont continué d'être victimes d'enlèvement, privés de liberté et soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements. Les victimes sont principalement des personnes qui ont critiqué ce groupe ou ne se sont pas pliées à ses règles. En outre, les civils, y compris les femmes, ont continué d'être assujettis aux stricts codes et règles de conduite imposés par le groupe. Des journalistes, des universitaires et des travailleurs humanitaires et sociaux ont été détenus et roués de coups ou agressés verbalement, menacés et parfois tués pour ne pas avoir observé ces règles. Le sort de bon nombre de ces civils et l'endroit où ils se trouvent demeurent inconnus.

14. Dans la province de Deraa, contrôlée par le Gouvernement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a documenté au moins trois cas de détention de civils, dont une femme. Les raisons pour lesquelles ces personnes ont été privées de liberté restent inconnues, ce qui fait craindre que leur arrestation et leur détention n'aient été arbitraires. Dans la même province, le Haut-Commissariat a également documenté deux cas de familles qui ont reçu notification du décès en détention de parents détenus par le Gouvernement. Dans aucun de ces deux cas, le corps de la victime n'a été rendu à sa famille et aucune information n'a été communiquée sur les circonstances de leur décès.

15. Un grand nombre de personnes déplacées en provenance des dernières zones tenues par l'EIIL à Baghouz, dans l'est de la province de Deïr el-Zor, sont confrontées à des problèmes relevant de la protection, y compris la séparation de familles, la confiscation de documents d'identité et les restrictions à la liberté de circulation. Les Forces démocratiques syriennes continuent de priver de liberté des enfants de moins de 15 ans et des femmes associés à l'EIIL ou soupçonnés de l'être. Des informations

obtenues par le Haut-Commissariat donnent à penser que les Forces démocratiques syriennes soumettent certains enfants et femmes étrangers – principalement des Iraquiens – à des violences verbales et physiques dans le camp de Hol, alors même que beaucoup de ces femmes et enfants craignent d'être victimes de mauvais traitements ou d'autres atteintes irréparables à leur intégrité, commises en violation du droit international des droits de l'homme, s'ils sont rapatriés en Iraq.

16. Les organisations humanitaires ont continué de dénoncer des attaques contre des établissements scolaires. Le 6 février, une roquette a atterri à proximité d'une école primaire de Jarjanaz (province d'Edleb). Le 13 février, une roquette a atterri dans l'une des cours de l'école de Khan Cheikhoun (province d'Edleb), faisant quelques dégâts mais aucune victime. Le 17 février, une roquette a atterri sur la rue devant une école du sud de la ville de Maarret el-Nouman (province d'Edleb). Le même jour, dans la même ville, une école a été touchée par des tirs d'artillerie qui ont détruit la plupart des fenêtres et des portes, mais n'ont pas fait de victime. Le 4 mars, une autre école de la même ville a été touchée par des tirs d'artillerie qui ont provoqué des dommages matériels dans la cour de récréation et détruit un certain nombre de fenêtres et de portes. Aucune victime n'a été signalée, car les activités scolaires avaient été suspendues. Le 5 mars, à Qalaat el Madiq (province de Hama), une école a été touchée par une roquette qui a atterri dans sa cour et causé des dommages considérables à plusieurs salles de classe. Le 7 mars, à Saraqeb (province d'Edleb), un jardin d'enfants a été touché par une roquette qui a causé des dommages. Aucune victime n'a été signalée. Le 10 mars, dans le village de Teh (province d'Edleb), des tirs d'artillerie ont partiellement détruit le bâtiment d'une école primaire et endommagé son mobilier. Le 13 mars, dans le centre de la ville d'Edleb, une école a été bombardée et a subi des dommages modérés, mais aucune victime n'a été signalée car l'attaque a eu lieu après les heures de classe. Le 19 mars, dans le quartier de Zahra à Alep, une enseignante a été blessée et un garçon de 5 ans tué par un tireur embusqué qui a fait feu sur un autobus de maternelle. Le 26 mars, dans le village de Cheik Idris (subdivision de Saraqeb dans la province d'Edleb), l'école primaire Ali Rajab Diban a été touchée par une roquette qui a atterri à proximité, tuant deux garçons et en blessant un autre et causant des dommages matériels au bâtiment. Le 26 mars également, dans le même village, l'école primaire Cheik Idris a été touchée par une roquette qui a tué deux garçons, en a blessé cinq et a causé des dégâts matériels. Tous les élèves étaient en classe lorsque cette attaque a eu lieu. En raison de l'insécurité, les activités scolaires ont été suspendues à plusieurs reprises dans la province d'Edleb et les régions environnantes.

17. Au cours de la période considérée, le Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la Santé a recensé trois attaques visant des installations et des bâtiments sanitaires. Ces trois attaques ont eu lieu le 9 mars à Saraqeb : a) une attaque a touché une banque du sang, blessant un travailleur et mettant les installations temporairement hors service ; b) un hôpital parrainé par une organisation non gouvernementale a subi des dommages structurels ; c) le siège de la société de transport par ambulance de Saraqeb a été endommagé.

Intervention humanitaire

18. Pendant la période considérée, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à plusieurs millions de personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies comprenait des vivres pour 3,2 millions de personnes dans le besoin en moyenne chaque mois et près de 2,4 millions de traitements et soins médicaux à la population dans l'ensemble du pays (voir le tableau 1).

Tableau 1
Nombre moyen de personnes touchées chaque mois par l’ONU et d’autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : février et mars 2019

Organisation	*Nombre moyen de personnes touchées par mois*
Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture	4 445
Organisation internationale pour les migrations	85 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1 900 000
Fonds des Nations Unies pour l’enfance	2 800 000
Programme des Nations Unies pour le développement	611 000
Fonds des Nations Unies pour la population	610 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	150 000
Programme alimentaire mondial	3 200 000
Organisation mondiale de la Santé	2 400 000

19. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement et dans le nord-est, l’aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies à partir du territoire syrien comprenait des vivres pour 2,55 millions de personnes par mois en moyenne. Plus de 2 millions de personnes ont bénéficié de services d’approvisionnement en eau, d’assainissement et d’hygiène et reçu des fournitures. Environ 3,6 millions d’enfants et de mères ont bénéficié de soins de santé primaires et de services de vaccination. En outre, environ 380 000 personnes ont bénéficié de services de protection et de prise en charge psychosociale et autres services de protection de l’enfance. Dans le cadre des opérations de l’ONU effectuées à partir de la République arabe syrienne, près de 1,6 million de traitements et soins médicaux ont été dispensés à la population dans l’ensemble du pays.

20. Dans le cadre de leur intervention humanitaire à l’échelle de la République arabe syrienne, l’ONU et les organisations non gouvernementales ont continué de distribuer chaque mois une aide vitale à plus de 700 000 personnes dans les trois provinces du nord-est du pays. Il s’agissait notamment de venir en aide à certaines des personnes les plus vulnérables dans les camps de déplacés, comme celles qui avaient fui depuis peu, à la suite d’intenses combats dans ce qui était alors les dernières zones tenues par l’EIIL à Hajin, dans le sud-est de la province de Deïr el-Zor. Au camp de Hol, l’ONU et ses partenaires humanitaires ont rapidement mobilisé une importante opération de secours et ont continué d’intensifier leur intervention, souvent en puisant dans les capacités et les stocks dont elles disposent dans d’autres régions du pays. Nourriture, abris, eau, produits d’assainissement et d’hygiène, articles non alimentaires et services de santé et de protection ont été fournis à tous les nouveaux arrivants. À la fin de la période considérée, il restait cependant un besoin urgent de terrains supplémentaires pour les abris, puisqu’il fallait 3 000 terrains de plus pour accueillir environ 19 000 personnes actuellement hébergées dans des tentes de grandes dimensions et des abris de type Rubb Hall. Les installations et services liés à l’eau, à l’assainissement et à l’hygiène, y compris les latrines, les installations sanitaires et l’accès à une eau non polluée, étaient également mis à rude épreuve. Il existait en outre un certain nombre de problèmes de protection, avec plus de 350 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille recensés à ce jour, de nombreuses filles et femmes enceintes, bon nombre de personnes âgées ou handicapées non accompagnées, et une absence criante d’adolescents de sexe

masculin et d'hommes ayant entre 15 et 65 ans. L'ONU a besoin d'environ 27 millions de dollars des États-Unis pour financer son action humanitaire au cours des prochains mois.

21. Pendant la période considérée, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ont organisé un convoi humanitaire pour apporter une aide à quelque 41 000 habitants de la zone d'installation improvisée de Roukban. Ce convoi était le plus important et un des plus complexes que ces deux organisations aient acheminé depuis le début des opérations humanitaires dans le pays. Le transport a duré 10 jours, mobilisé plus de 300 personnes et impliqué 118 camions chargés de produits humanitaires essentiels, de vaccins et de matériel logistique, et notamment de vivres, de fournitures sanitaires, de compléments nutritionnels, d'articles ménagers de base, d'eau, de produits d'assainissement et d'hygiène, de matériel éducatif et de trousses d'articles de loisirs pour enfants. Quinze autres camions transportaient le matériel logistique nécessaire au convoi. Des médicaments et du matériel médical essentiels ont pu être distribués et plusieurs milliers d'enfants ont été vaccinés. L'ONU a également distribué des fournitures scolaires couvrant les besoins de quelque 8 000 enfants. Des équipes de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien ont assuré un suivi et un contrôle complets de la distribution afin de s'assurer que cette aide était effectivement distribuée à des civils qui en avaient besoin. Elles ont également procédé à des évaluations des besoins et à une enquête d'intention sur les solutions durables souhaitées par les déplacés, à laquelle ont participé près de 2 900 ménages. Ce convoi a permis de distribuer une aide d'une importance critique et dont il est assuré qu'elle sauvera des vies. La situation dans laquelle se trouvent les civils de Roukban est cependant tellement grave qu'il faudra à l'avenir obtenir un accès régulier à la zone d'installation improvisée de cette localité en attendant que les conditions soient réunies pour que des solutions durables deviennent possibles. L'autorisation d'envoyer un troisième convoi humanitaire à Roukban a donc été sollicitée pendant la période considérée pour pouvoir répondre aux besoins essentiels de la population avant le Ramadan, qui commencera début mai. Les vivres, médicaments et autres articles de première nécessité distribués en février sont déjà presque épuisés et il va devenir de plus en plus urgent de reconstituer leurs stocks dans les prochaines semaines.

22. Le 7 mars, l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ont assuré la livraison d'un convoi interinstitutions d'aide humanitaire destiné à répondre aux besoins de 50 000 personnes à Manbej et dans les zones environnantes du nord-est de la province d'Alep. Au total, 37 camions ont transporté 862 tonnes de produits alimentaires, d'articles non alimentaires, de matériels d'éducation, de nutrition et de fournitures médicales. Les ménages dirigés par une femme, les personnes handicapées et les personnes vivant dans des établissements informels – tous considérés particulièrement vulnérables – ont été privilégiés lors de la distribution. Les vivres destinés à 50 000 personnes devraient durer une trentaine de jours et les fournitures médicales permettront de soigner plus de 80 000 personnes.

23. Les partenaires humanitaires ont repris l'acheminement de l'aide le long de l'Euphrate au début du mois de février et permis ainsi aux personnes vulnérables vivant dans des campements de fortune et au sein des communautés hôtes de Bsiré à Hajin d'en bénéficier. Cela englobe l'aide alimentaire fournie par le Programme alimentaire mondial à 57 500 personnes en février et à 78 500 personnes en mars. Le 15 février, un convoi du Croissant-Rouge arabe syrien transportant des fournitures de l'ONU, notamment de l'aide alimentaire, des trousses d'hygiène, des articles non alimentaires et des produits nutritionnels, a atteint la ville de Hajin où l'aide a été distribuée à 5 000 personnes. Le 19 février, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, par l'intermédiaire d'un partenaire d'exécution, est arrivé dans la ville de Hajin avec des trousses d'hygiène et a fourni des services de nutrition.

24. Au cours de la période considérée, les inondations et le grand froid ont aggravé les souffrances de millions de personnes dans le besoin dans une grande partie du pays, plusieurs camps de personnes déplacées dans le nord-est et le nord-ouest du pays ayant connu de fortes pluies, qui ont entraîné la destruction d'abris et le déplacement secondaire de personnes déjà extrêmement vulnérables. C'est ainsi que, dans le nord, l'ouest et le sud de la province d'Edleb, 14 camps collectifs de déplacés ont été gravement endommagés et quelque 40 000 personnes ont pâti des inondations. Les routes menant aux camps et à l'intérieur des camps ont été coupées et les activités éducatives ont dû être suspendues. Dans la province de Hassaké, une quarantaine de villages ainsi que le camp d'Aricha ont été directement touchés par de fortes pluies ; selon les estimations, plus de 80 % du camp étaient inondés à la fin de mars. Au total, 5 600 personnes ont été déplacées vers un nouvel endroit situé à l'ouest du camp et l'aide a été fournie par des partenaires humanitaires sur le terrain.

25. Les partenaires humanitaires de l'action antimines ont continué de mettre en œuvre à l'intention des populations vulnérables dans le nord-ouest du pays des programmes humanitaires de lutte antimines, notamment des activités de sensibilisation aux risques et d'aide aux victimes. À Damas, les premières équipes de sensibilisation aux risques du Service de la lutte antimines ont achevé leur formation et devraient être déployées au cours de la période à venir auprès des communautés touchées dans les provinces de Rif-Damas, Deraa, Qouneïtra et Soueïda. Les préparatifs du lancement d'une campagne de sensibilisation aux risques à l'échelle du pays se sont achevés dans l'idée de diffuser début avril des messages dans les journaux, par SMS, dans les médias sociaux et dans d'autres organes d'information.

26. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (voir tableau 2). Conformément à ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont notifié les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus. En février et mars, 906 camions (27chargements) ont acheminé une aide vitale à plus d'un million de personnes (voir fig. I).

Figure I

Nombre de bénéficiaires d'une aide des entités des Nations Unies et de leurs partenaires grâce à des convois transfrontaliers, par type d'aide : février et mars 2019 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

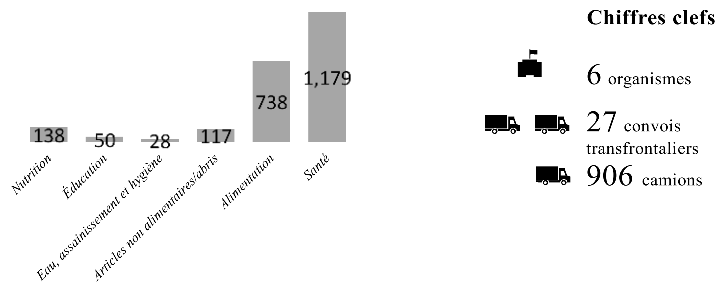

Tableau 2
Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par des convois transfrontaliers, par secteur et par district : février et mars 2019 (moyenne mensuelle)

Province	*District*	*Éducation*	*Alimentation*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Nutrition*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Bab	–	–	41 040	2 000	–	–
Alep	Izaz	–	92 088	130 030	28 648	55 156	7 500
Alep	Jarablos	–	–	1 010	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	13 644	481 500	131 955	4 270	–	–
Hassaké	Qamichli	–	–	334 200	–	–	–
Hama	Sqeïlibiyé	–	–	5 105	3 000	–	–
Hama	Hama	–	–	–	–	–	–
Edleb	Maarra	–	87 318	97 328	–	–	–
Edleb	Ariha	–	41 085	54 425	5 000	–	–
Edleb	Harem	–	–	296 465	64 655	82 900	20 000
Edleb	Edleb	36 800	36 393	79 507	9 128	–	–
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	8 080	–	–	–

27. Pendant la période considérée, la Fédération de Russie a adressé à l'Organisation des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels étaient données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Accès humanitaire

28. Pour fournir une aide humanitaire, l'ONU, les organisations non gouvernementales et tous les partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave. Or, l'accès en République arabe syrienne revêt une certaine complexité, les divers secteurs n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. L'accès est essentiel en vue d'une action humanitaire fondée sur des principes, qui est tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, d'assurer un suivi de l'aide et d'en étudier l'incidence, y compris en se concertant directement avec les personnes touchées.

29. Durant la période considérée, l'ONU a continué d'acheminer de l'aide à partir de la République arabe syrienne à des millions de personnes démunies en des milliers de points du territoire. Comme une grande partie du pays est passée sous le contrôle du Gouvernement syrien, on estime que 62 % des personnes dans le besoin sont désormais accessibles depuis Damas, de même qu'une part importante de ceux qui vivent dans le nord-est du pays. Pour ce qui est d'évaluer l'accès humanitaire, alors qu'on se contentait auparavant de se référer au nombre de convois, depuis quelques mois, on cherche également à savoir dans quelle mesure le personnel humanitaire a accès aux populations non seulement pour distribuer l'aide mais aussi pour mener des activités de contrôle et d'évaluation, et ainsi assurer la protection des personnes dans le besoin. Plus de 1 700 membres du personnel des Nations Unies sont postés dans le pays et plus de 500 dans neuf centres situés hors de Damas (Alep, Deraa, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous).

30. Une grande partie de l'aide est distribuée par les partenaires nationaux, en particulier le Croissant-Rouge arabe syrien, que l'ONU escorte régulièrement, y compris pour dresser un bilan, accompagner les livraisons et assurer un suivi grâce à des missions de surveillance et d'évaluation. En février et mars, l'ONU a effectué des centaines de missions dans tout le pays (voir tableau 3). Certaines ont nécessité une autorisation officielle du Ministère des affaires étrangères (voir tableau 4), d'autres ont été effectuées dans le cadre d'accords plus larges signés avec les autorités syriennes, les missions individuelles n'étant pas tenues d'obtenir leur aval, notamment dans les secteurs bénéficiant d'une autorisation générale.

Tableau 3
Nombre total de missions effectuées des organismes des Nations Unies, par type : février-mars 2019

Type de mission	*Note verbale*	*Autorisation générale*	*Approbation de la province*	*Nombre total*
Missions d'évaluation	22	42	35	99
Missions pour escorter les convois d'aide	17	332	0	349
Missions de surveillance	48	437	126	611
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	21	147	3	171
Total	**108**	**958**	**164**	**1 230**

Figure II
Nombre total de missions effectuées par des organismes des Nations Unies, par province : février-mars 2019

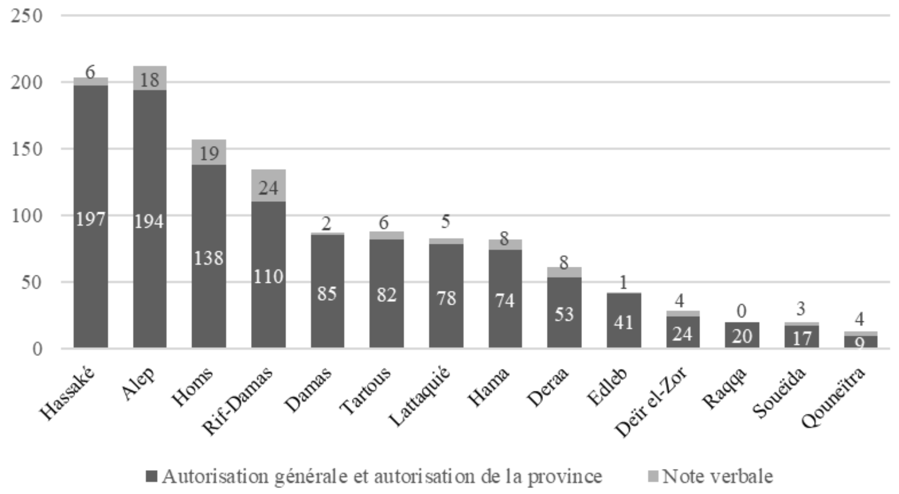

Note : Les missions à Deraa ont été menées par des tiers pour le compte de l'Organisation des Nations Unies, des partenaires et/ou des consultants, et non par son personnel.

Tableau 4
Demandes d'accès de l'ONU dans le cadre de missions effectuées par un seul organisme : février-mars 2019

Type de demandes	*Nombre demandé*	*Nombre approuvé*	*Pourcentage approuvé*
Missions d'évaluation	67	33	49
Missions pour escorter les convois d'aide	38	21	55
Missions de surveillance	203	75	37
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	80	41	51
Total	**338**	**170**	**50**

31. L'ONU a continué de rencontrer des problèmes d'accès du fait de certaines contraintes comme les restrictions administratives et l'insécurité : quelque 1,16 million de personnes sont restées dans des secteurs que l'Organisation qualifie de difficiles d'accès. Sur les 338 demandes qu'elle a formulées pour effectuer les missions humanitaires mentionnées dans le tableau 4, 168 sont restées sans suite ou ont été refusées. L'insécurité qui règne dans certaines zones d'Edleb a également nui à l'acheminement de l'aide humanitaire. Cela a entravé considérablement l'accès à certains secteurs ayant des besoins aigus, y compris dans la Ghouta orientale, le sud-ouest d'Edleb et le sud de la République arabe syrienne. Dans certains cas, en particulier dans la province de Deraa, cela a été compensé par le déploiement de consultants ou de tiers, dans des endroits auxquels l'ONU elle-même ne peut pas avoir accès (voir fig. II).

32. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément aux dispositions des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité. Le 13 décembre 2018, le Conseil a adopté la résolution 2449 (2018), dans laquelle il a prorogé d'un an l'autorisation de mener des opérations d'assistance humanitaire transfrontières. Au cours de la période considérée, le Mécanisme a suivi la livraison de 27 envois par six organismes des Nations Unies, soit 906 camions, à partir de trois postes frontière : 16 de Bab el-Haoua (761 camions) ; 9 de Bab el-Salam (132 camions) ; et 2 de Yaroubiyé (13 camions). Aucune inquiétude n'a été soulevée ni aucune question posée au sujet de la nature humanitaire des chargements expédiés. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien au sujet de tous les envois. Le Mécanisme a continué de tirer profit de l'excellente coopération apportée par les Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

Visas et enregistrements

33. L'ONU continue de coopérer avec le Gouvernement syrien pour permettre l'octroi en temps opportun de visas au personnel (voir tableau 5).

Table 5
Demande de visas par l'ONU : février et mars 2019

Type de demande	*Nombre demandé*	*Nombre approuvé*	*Nombre rejeté*	*Nombre de visas en suspens*
Visas demandés durant la période considérée	147	95	10	35
Renouvellements demandés durant la période considérée	174	127	3	43

Type de demande	*Nombre demandé*	*Nombre approuvé*	*Nombre rejeté*	*Nombre de visas en suspens*
Demandes de visas en instance faites avant la période considérée	28	16	5	7
Renouvellements en instance demandés avant la période considérée	49	48	0	0

Note : Au cours de la période considérée, l'ONU a retiré sept demandes de visa, une demande de renouvellement et une demande de renouvellement en instance depuis la période précédente (janvier 2019).

34. En tout, 26 organisations internationales non gouvernementales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

35. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui connaissent des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes et des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont lourdement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

36. Depuis le début du conflit, des centaines d'humanitaires auraient été tués, parmi lesquels 22 membres du personnel de l'Organisation ou d'organismes des Nations Unies [dont 18 membres de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)], 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

37. En tout, 31 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement, 1 agent du Fonds des Nations Unies pour la population, 1 agent du Département de la sûreté et de la sécurité et 28 agents de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

38. Alors que le conflit entre dans sa neuvième année, les Syriens continuent de souffrir de l'un des pires conflits de notre temps. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées, beaucoup d'autres sont atteintes dans leur intégrité physique et psychique, et les Syriens du nord-est et du nord-ouest demeurent constamment sous la menace d'une nouvelle catastrophe humanitaire. Au total, huit personnes sur dix vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté en République arabe syrienne. Les dépenses alimentaires mensuelles sont six fois plus élevées qu'avant la guerre. L'accès à des soins de santé adéquats – y compris les services de santé maternelle et procréative, de santé mentale et de soutien psychologique, d'aide à la nutrition et au traitement des maladies non transmissibles – est désespérément insuffisant par rapport aux besoins fondamentaux. Dans le pays, quelque 6,2 millions de personnes sont toujours déplacées et 2 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Les Syriens ont vécu une litanie d'horreurs et près de 12 millions de personnes ont toujours besoin de protection et d'aide humanitaire.

39. À la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, le 14 mars, les donateurs internationaux se sont engagés à verser un montant record de 7 milliards de dollars pour 2019 afin de répondre aux besoins en République arabe syrienne et d'assurer un appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans les pays voisins. La Conférence a témoigné amplement de la solidarité constante de la communauté internationale vis-à-vis du peuple syrien et des pays voisins, qui continuent d'accueillir des millions de réfugiés à un coût économique énorme. Je demande instamment aux États Membres de verser leurs contributions dans les meilleurs délais. Sans un financement continu, les activités humanitaires seraient interrompues, ce qui réduirait la fourniture de vivres, d'eau, de soins de santé, d'abris et la prestation de services de protection, indispensables à la survie.

40. Compte tenu de l'escalade de la violence dans le nord-ouest, depuis la mi-février, je demande instamment à toutes les parties de maintenir leur engagement à respecter le mémorandum sur la stabilisation de la situation dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, signé par le Fédération de Russie et la Turquie le 17 septembre 2018 (voir S/2018/852, annexe). En tout état de cause, que ce soit dans le nord-ouest, le nord-est ou ailleurs en République arabe syrienne, l'ONU encourage vivement les efforts diplomatiques internationaux visant à éviter à tout prix une escalade militaire aux conséquences dévastatrices pour les civils. Je rappelle également à toutes les parties au conflit que leurs opérations de lutte contre le terrorisme doivent être conformes à l'obligation qui leur incombe de respecter et de protéger les civils. En outre, les mesures antiterroristes ne doivent pas entraver l'action humanitaire fondée sur des principes.

41. Je suis sérieusement préoccupé par la situation de dizaines de milliers de personnes dans le camp de Hol, constitué à 92% de femmes et d'enfants. Beaucoup d'entre eux ont déjà été exposés à des violences et des traumatismes extrêmes sous le régime de l'EIIL et vivent maintenant dans des conditions très difficiles où ils se heurtent à toute une série de problèmes de protection et connaissent un sort incertain et déconcertant. Bon nombre ignorent notamment où se trouvent les membres de leur famille et craignent pour leur propre sécurité et celle de leurs enfants. Je rappelle à toutes les parties et aux États Membres qu'ils doivent se conformer aux obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés, en particulier s'agissant du droit à un procès équitable et à une procédure régulière, et respecter les normes internationales, notamment en ce qui concerne les poursuites, la réadaptation et la réintégration des femmes et des enfants, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

42. Je me félicite des efforts déployés pour créer des conditions propices à des solutions durables pour les plus de 41 000 personnes qui sont encore dans la zone d'installation improvisée de Roukban. Quelque 95 % des personnes interrogées par les équipes de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien au cours de la période considérée ont émis le souhait d'en partir, bien que la plupart d'entre elles aient également souligné l'existence de graves problèmes liés à la protection. L'ONU continue de réaffirmer l'importance d'une approche soigneusement planifiée et fondée sur des principes, qui garantisse le respect des normes fondamentales de protection et n'expose pas les personnes déplacées vulnérables et, dans de nombreux cas, traumatisées, à des préjudices supplémentaires. Tous les départs doivent s'effectuer de manière volontaire et en toute connaissance de cause et se dérouler dans la sécurité et la dignité, avec une garantie d'accès humanitaire tout au long du processus. En parallèle, l'ONU continue aussi de plaider résolument en faveur d'une aide humanitaire accrue et soutenue pour ceux qui restent à Roukban.

43. Je demeure préoccupé par les traitements et les conditions de détention imposés par le Gouvernement syrien ainsi que par les groupes terroristes visés par des sanctions de l'ONU et les groupes d'opposition non étatiques sur l'ensemble du territoire. Je demande à toutes les parties d'accorder des garanties fondamentales aux personnes qu'elles détiennent et de leur permettre d'aviser leurs proches de leur détention.

44. L'impunité des violations présumées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dont bénéficient à ce jour les parties au conflit demeure vivement préoccupante. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et la documentation requises. Il est fondamental de demander des comptes à ceux qui ont commis des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire si l'on veut parvenir à une paix durable en République arabe syrienne. La responsabilité des auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire est essentielle à l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

45. Au vu des préoccupations graves qui ont été émises maintes fois au sujet de la protection des civils et des autres préoccupations en matière de droits de l'homme en République arabe syrienne, j'exhorte fermement le Gouvernement syrien, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, y compris au moyen d'une présence sur le terrain avec pour mission de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

46. J'appuie fermement l'action menée par mon Envoyé spécial pour parvenir à une solution politique conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Alors qu'il continue de s'employer à faciliter ce processus mené sous direction syrienne entre le Gouvernement syrien et l'opposition, j'exhorte la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à renforcer leur dialogue, leur coopération et leur soutien à ses efforts. Le sort des civils oblige notamment toutes les parties concernées à poser des actes concrets allant dans le sens de l'instauration de mesures de confiance susceptibles d'ouvrir la voie à une paix durable pour le peuple syrien, qui endure des souffrances indicibles depuis bien trop longtemps.

Annexe

Faits dont des civils auraient été victimes, enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en février et mars 2019*

Provinces de Deir el-Zor et de Hassaké

- Le 10 février, au moins quatre civils, dont deux femmes et deux garçons, ont été tués dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres effectuées par les Forces démocratiques syriennes, qui ont touché une zone d'habitation dans le village de Baghouz, dans les faubourgs est d'Albou Kamal, à l'est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 27 février, un civil a été tué et au moins trois autres blessés dans ce qui semble avoir été l'explosion d'un engin près du civil tué alors qu'il était au travail dans le champ pétrolier de Taym, à proximité de la zone de Soukhna contrôlée par le Gouvernement, dans la province de Deir el-Zor.
- Le 22 mars, une civile et son fils ont été tués dans ce qui semble avoir été l'explosion d'un engin près d'un immeuble résidentiel dans le sud de la ville de Deir el-Zor.
- Le 23 mars, un civil a été arrêté par des forces affiliées au Gouvernement à son domicile à Bouqrous Tahtani dans l'est de la province de Deïr el-Zor, pour des raisons inconnues. Le 23 mars, un homme a été arrêté par le Gouvernement civil des forces affiliées à son domicile à Bouqrous Tahtani dans l'est de la province de Deïr el-Zor, pour des raisons inconnues. La famille n'a pas pu obtenir de plus amples informations sur l'endroit où il se trouvait.

Province d'Edleb

- Le 3 février, un pharmacien civil a été arrêté par des hommes armés de l'Organisation de libération du Levant dans le village de Maar Dibsé, dans le district de Saraqeb, au sud-est d'Edleb. Son sort et l'endroit où il se trouve restent inconnus.
- Le 4 février, des hommes armés de l'Organisation de libération du Levant ont enlevé un directeur d'école dans la ville d'Edleb. Son sort et le lieu où il se trouve restent inconnus.
- Le 6 février, un garçon a été tué dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres contre une zone résidentielle du village de Jarjanaz, dans le district de Maarret el-Nouman, au sud-est de la province d'Edleb.
- Le 9 février, six civils, dont trois femmes et un garçon, auraient été tués dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle dans la partie est de la ville de Khan Cheikhoun, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 15 février, au moins quatre civils, dont deux femmes, ont été tués et neuf civils, dont quatre femmes et cinq enfants (trois garçons et deux filles) blessés dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres qui ont touché plusieurs zones de Khan Cheikhoun.

---

* La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits de la personne traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources fiables et crédibles dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste ne contient que les faits qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, et ne devrait pas être considérée comme complète.

- Le 16 février, cinq civils, dont deux femmes et deux garçons, ont été tués et trois autres blessés dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres qui ont touché un quartier résidentiel de Khan Cheikhoun.
- Le 16 février, quatre civils, dont une femme, ont été tués et au moins 11 autres civils blessés dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle de Maarret el-Nouman, au sud de la province d'Edleb.
- Le 18 février, un double attentat aurait été commis à l'aide d'engins explosifs improvisés dans la ville d'Edleb. La première explosion aurait été provoquée par un engin collé à un véhicule qui a sauté dans le quartier de Qoussour dans la ville d'Edleb. La deuxième explosion qui a aussitôt suivi aurait résulté d'un attentat suicide commis à l'aide d'un engin collé à une moto qui a sauté aux abords du rond-point de Jarra au milieu d'une foule de civils, dont du personnel médical, des primo-intervenants et des journalistes, qui se sont précipités sur les lieux pour répondre à la première attaque et sauver les gens. Au moins 16 civils, dont une femme et deux enfants, ont été tués et des dizaines d'autres blessés à la suite de ce double attentat qui a en outre beaucoup endommagé les infrastructures.
- Le 19 février, trois civils, dont un garçon et un homme handicapé, ont été tués et un civil blessé, dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres effectuées contre une zone résidentielle de la ville de Khan Cheikhoun. Le pilonnage a également endommagé la boulangerie « Raouda ».
- Le 22 février, sept civils, dont une femme et quatre enfants, ont été tués dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres effectuées contre des zones résidentielles de Maarret el-Nouman.
- Le 25 février, trois civils, dont un garçon et une fille, ont été tués dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres qui ont atterri à proximité de leur maison dans le village de Hobeït, dans la zone de Khan Cheikhoun, au sud de la province d'Edleb.
- Le 9 mars, un garçon de 3 ans a été tué et au moins deux autres civils membres d'une même famille ont été blessés dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres et une frappe aérienne effectuées contre une zone résidentielle de la ville de Saraqeb, dans l'est de la province d'Edleb.
- Le 10 mars, trois civils, dont une femme et un garçon, ont été tués et six autres civils, dont quatre enfants, ont été blessés dans ce qui semble avoir été des frappes aériennes et terrestres effectuées contre des zones résidentielles de Khan Cheikhoun.
- Le 10 mars, d'autres informations ont fait état de plusieurs centres de santé et autres infrastructures civiles qui auraient également été touchés par la recrudescence des frappes sur Saraqeb, dont l'hôpital Hayat, l'hôpital Taoulid, ledit bureau de contrôle du système des ambulances, une banque du sang et une boulangerie.
- Le 12 mars, au moins un garçon en bas âge a été tué dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres menées sur la ville de Tamaniaa, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 13 mars, plusieurs frappes aériennes ont touché de multiples zones de la ville d'Edleb, notamment une à proximité de la prison centrale d'Edleb administrée par l'Organisation de libération du Levant et située à l'ouest de la ville. Trois cents prisonniers se seraient évadés de la prison à la suite des frappes aériennes, mais auraient été recapturés par le groupe dans les jours d'après. Seize civils,

dont deux femmes, cinq garçons et deux filles, ont été tués et 44 civils blessés, toujours à la suite de ces frappes. Selon d'autres informations non confirmées, des infrastructures civiles, dont des établissements de santé de la ville d'Edleb (les hôpitaux Muhafatha et Ibn Sina) et la centrale électrique de Kaseeh, auraient également été touchées par ces frappes.

- Le 22 mars, au moins 15 civils, dont une femme, une fille et cinq garçons membres d'une même famille, ont été tués et 27 autres civils blessés dans ce qui semble avoir été des frappes aériennes qui ont touché les villages de Kafraya et de Fouaa dans les campagnes du centre de la province d'Edleb.
- Le 26 mars, un enfant a été tué et au moins trois autres blessés dans ce qui semble avoir été des frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle et également une école primaire (Ali Diban School) dans les villages de Cheik Idris dans l'est de la province d'Edleb.

Deraa

- Le 4 mars, un garçon a été tué dans ce qui semble avoir été l'explosion d'un engin près de lui dans un champ situé dans la zone de Yadouda, à l'ouest de la ville de Deraa.
- Le 4 mars, une civile a été arrêtée par les forces affiliées au Gouvernement, pour des raisons inconnues. Elle aurait été arrêtée à l'un des postes de contrôle aux mains du Gouvernement, le long de l'autoroute Damas-Deraa.
- Le 12 mars, la police gouvernementale à Bosra el-Cham dans l'est de la zone de Deraa a reçu une notification officielle des autorités syriennes au sujet du décès de deux personnes détenues par le Gouvernement. Il s'agissait en l'occurrence d'étudiants de l'Université de Damas, arrêtés neuf mois auparavant. Les autorités ont affirmé qu'ils étaient morts d'insuffisance cardiaque, mais les corps n'ont pas été restitués aux familles.